

Décision n° D2022-3844 du 24/10/2022

**Objet : Dépôt de plainte contre X pour tentative de vol de camions poids-lourds**

**Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15-1865 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des Conseillers délégués ;

**Vu** la délibération n°2020-12-15-2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers délégués ;

**Considérant** la tentative de vol de camions poids-lourds survenue durant la nuit du 10 au 11 octobre 2022 sur le parking du Pôle déchets et énergie, secteur sud qui se situe au 29, quai de l'industrie à Athis-Mons ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer le dépôt de plainte contre X relatif à la tentative de vol de camions poids-lourds.

**Article 2 :** Madame la Directrice générale des services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry-sur-Seine

À Orly le 24/10/2022

Le Président de l'Etablissement  
Public Territorial  
Michel Legère

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 26/10/2022  
Affiché / Publié le : 25/10/2022